

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables aux actions de formation de la  
Société Francophone de Néphrologie Dialyse et Transplantation (SFNDT)



## 1/ DÉSIGNATION DES PARTIES

### 1.1 Le prestataire de formation

La Société Francophone de Néphrologie Dialyse et Transplantation (SFNDT) est un organisme prestataire d'actions de formation dont le siège est situé 41 rue du lac, 69003 Lyon.

SIRET : 818 767 816 00031.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 84691996169 auprès du Préfet de région Auvergne Rhône-Alpes.

### 1.2 Le bénéficiaire

Le bénéficiaire désigne toute personne s'inscrivant à une action de formation de la SFNDT et/ou en assurant la prise en charge financière.

Il peut s'agir d'une personne morale (structure employeuse ou organisme financeur qui finance la participation d'un apprenant dans le cadre d'une convention de formation) ou d'une personne physique (apprenant inscrit à titre individuel, avec un financement personnel, ou une prise en charge financière à posteriori totale ou partielle).

---

## 2/ CHAMP D'APPLICATION

Les actions de formation proposées par la SFNDT entrent dans le champ de la formation professionnelle continue tel que défini par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des actions de formation, soit :

- **Aux formations organisées en présentiel dans des locaux extérieurs** (congrès, forums, établissements partenaires, etc.)
- **Aux formations organisées à distance** (webinaires, classes virtuelles, e-learning, etc.)
- **Aux formations organisées en présentiel dans les locaux de la SFNDT**

Le programme détaillé de la formation, le règlement intérieur et les présentes CGV sont mis à disposition du bénéficiaire avant l'inscription et constituent les documents contractuels applicables.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



L'inscription à une formation vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.

---

## 3/ MODALITÉS D'INSCRIPTION

### 3.1 Inscription individuelle en ligne

L'inscription individuelle à une action de formation se fait en ligne via la plateforme mise en place par la SFNDT ou par ses partenaires organisateurs.

L'inscription est considérée comme définitive après :

- Validation du formulaire d'inscription
- Acceptation des présentes CGV
- Acceptation du règlement intérieur
- Paiement du coût de la formation

*Le bénéficiaire peut, le cas échéant, solliciter un remboursement auprès d'un organisme financeur.*

### 3.2 Inscription dans le cadre d'une convention de formation

Lorsque le coût de la formation est pris en charge, totalement ou partiellement, par un employeur ou un organisme financeur, une convention de formation peut être établie sur demande :

[formation@sfndt.org](mailto:formation@sfndt.org)

L'inscription est alors considérée comme définitive à réception de la convention signée par les parties concernées ou, le cas échéant, après validation écrite des modalités de prise en charge financière.

### 3.3 Confirmation d'inscription

Une confirmation de participation est adressée à l'apprenant par e-mail après validation de son inscription.

Une convocation précisant les modalités pratiques de la formation est envoyée à l'apprenant par e-mail avant le début de la formation, à laquelle sont joints le programme de formation, le règlement intérieur et les présentes CGV, par souci de transparence.

---

## 4/ PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

### 4.1 Prix de la formation



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les tarifs des formations sont indiqués en euros.

Ils sont indiqués hors taxes (HT) et majorés de la TVA au taux en vigueur applicable au jour de la facturation, soit 20 %.

Le coût de la formation comprend exclusivement les prestations pédagogiques précisées dans le programme de formation.

## 4.2 Modalités de paiement dans le cadre d'une inscription individuelle en ligne

Dans le cadre d'une inscription individuelle, le paiement du coût total de la formation s'effectue en ligne au moment de l'inscription.

Le paiement peut être effectué par carte bancaire ou, le cas échéant, selon les modalités proposées sur la plateforme d'inscription.

## 4.3 Modalités de paiement dans le cadre d'une convention de formation

Lorsque la formation fait l'objet d'une convention de formation, le paiement est effectué selon les modalités prévues dans celle-ci, soit :

- Avant la formation, lors de l'inscription en ligne
- Après la formation, à réception de la facture

Le délai de paiement est fixé à 60 jours calendaires à compter de la date d'émission figurant sur la facture transmise par voie électronique.

*En cas de prise en charge partielle par un organisme financeur, le solde reste à la charge du bénéficiaire.*

---

## 5/ DROIT DE RÉTRACTATION

### 5.1 Droits d'une personne physique

Conformément à la réglementation applicable aux contrats conclus à distance, toute personne physique dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription pour annuler sa participation sans frais et sans justification.

La demande de rétractation doit être adressée par e-mail à la SFNDT : [formation@sfndt.org](mailto:formation@sfndt.org)

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai légal, les sommes déjà versées sont remboursées dans un délai maximum de 14 jours ouvrés à compter de la réception de la demande de rétractation.

### 5.2 Droits d'une personne morale

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Les conditions d'annulation, d'absence et d'interruption applicables à une personne morale sont celles prévues à l'article 6 des présentes CGV.

---

## 6/ CONDITIONS D'ANNULATION, D'ABSENCE ET D'INTERRUPTION

### 6.1 A l'initiative du bénéficiaire

Toute annulation doit être notifiée par e-mail à la SFNDT ou, le cas échéant, à l'adresse indiquée dans la convocation.

Les sommes versées au titre de dédommagement, réparation ou dédit ne peuvent faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou mutualisés.

#### Avant la formation

En cas d'annulation intervenant plus de 15 jours ouvrés avant le début de la formation, le coût de la formation est intégralement remboursé.

En cas d'annulation intervenant entre 7 et 15 jours ouvrés avant le début de la formation, 50 % du coût de la formation reste dû.

En cas d'annulation intervenant moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation, le coût de la formation reste intégralement dû, sauf cas de force majeure\* dûment justifié.

#### Pendant la formation

En cas d'absence ou d'abandon de l'apprenant en cours de formation, le coût de la formation reste intégralement dû.

Pour les formations dont le coût est pris en charge par un employeur ou un organisme financeur, les absences non justifiées peuvent entraîner une retenue sur la prise en charge, proportionnelle à la durée de l'absence, conformément aux règles des organismes financeurs.

En cas de réalisation partielle, due à un cas de force majeure\* dûment reconnu empêchant l'apprenant de suivre la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis.

### 6.2 A l'initiative du prestataire de formation

#### Avant la formation

La SFNDT se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment en cas de force majeure\* ou si le nombre minimal d'apprenants n'est pas atteint.



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dans ce cas de non-réalisation totale de la formation, la SFNDT s'engage à rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues, en l'application de l'article L.6354-1 du Code du travail.

## **Pendant la formation**

En cas de réalisation partielle, due à un cas de force majeure\* dûment reconnu empêchant la SFNDT de maintenir la formation, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis.

*\*Au regard du droit français, sont considérés comme des cas de force majeure, les événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la personne, tels que notamment : maladie ou accident grave, hospitalisation, décès d'un proche, catastrophe naturelle, perturbation exceptionnelle des transports. Ces événements doivent faire l'objet d'un justificatif pour être pris en considération comme tels.*

---

## **7/ ASSIDUITÉ, PRÉSENCE ET ATTESTATION DE FORMATION**

La participation à la formation implique une assiduité de la part de l'apprenant.

### **7.1 Formations en présentiel**

La présence est attestée par une feuille d'émargement signée par demi-journée de formation.

### **7.2 Formations à distance**

La présence est attestée par les relevés de connexion à l'outil de visioconférence (webinaires, classes virtuelles) ou à la plateforme LMS (e-learning).

Une attestation de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation. Elle est délivrée sous réserve de :

- La présence effective à la formation
- La participation à l'évaluation des acquis

En cas d'absence totale ou partielle, l'attestation de formation peut ne pas être délivrée.

---

## **8/ PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les supports pédagogiques, documents, vidéos, enregistrements et contenus diffusés dans le cadre des formations sont des créations intellectuelles protégées par le droit d'auteur conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, notamment les articles L.111-1 et suivants.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ils sont la propriété de la SFNDT ou de ses intervenants et sont mis à disposition des bénéficiaires (ou des apprenants) à titre strictement personnel et pédagogique.

À ce titre, sont notamment interdits, sauf autorisation écrite préalable de la SFNDT :

- La reproduction totale ou partielle des supports
- La modification des supports
- La diffusion ou la transmission des supports à des tiers
- L'exploitation des supports à des fins commerciales

Le non-respect de ces dispositions est susceptible de constituer une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Pour toute question relative à l'usage d'un support pédagogique, le bénéficiaire (ou l'apprenant) peut contacter le service formation de la SFNDT : [formation@sfndt.org](mailto:formation@sfndt.org)

---

## 9/ CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel communiquées par le bénéficiaire (ou l'apprenant) à la SFNDT sont nécessaires au traitement de son inscription, à l'organisation et au suivi de la formation, à l'évaluation des acquis, à la délivrance de l'attestation de formation ainsi qu'au respect des obligations légales et réglementaires applicables aux organismes prestataires d'actions de formation.

Ces données sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés.

Les données collectées sont destinées exclusivement aux services administratifs et pédagogiques de la SFNDT ainsi que, le cas échéant, à ses partenaires organisateurs et aux organismes financeurs, dans la limite strictement nécessaire à la gestion de la formation et au suivi administratif et financier.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion de la formation et à la satisfaction des obligations légales et réglementaires applicables aux organismes de formation.

Conformément à la réglementation en vigueur, le bénéficiaire (ou l'apprenant) dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression de ses données personnelles. Il peut exercer ces droits en adressant sa demande par e-mail à l'adresse suivante :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

[formation@sfndt.org](mailto:formation@sfndt.org)

---



## 10/ RESPONSABILITÉS DE LA SFNDT

La SFNDT ne pourra être tenue responsable des dommages et préjudices indirects résultant de la participation à une formation (pertes de revenus, frais de déplacement ou d'hébergement, pertes d'exploitation, préjudices commerciaux ou d'image, etc.).

La SFNDT décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels de toute nature, laissés sans surveillance par l'apprenant, dans les lieux où se déroule la formation.

---

## 11/ TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

La SFNDT s'attache à proposer des actions de formation répondant aux attentes et aux besoins des professionnels de santé qu'elle forme.

Dans le cas où un apprenant, un intervenant ou un partenaire souhaiterait formuler une réclamation relative à l'organisation, au contenu ou au déroulement d'une formation, la SFNDT a mis en place une procédure de traitement des réclamations visant à garantir une prise en compte attentive des demandes et une réponse rapide.

**Dépôt d'une réclamation** : toute réclamation peut être adressée par e-mail au service formation de la SFNDT à l'adresse suivante : [formation@sfndt.org](mailto:formation@sfndt.org)

**Accusé de réception** : la SFNDT s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de 72 heures ouvrables.

**Traitement de la réclamation** : la SFNDT s'engage à examiner la réclamation et à apporter une réponse dans un délai maximal de 10 jours ouvrés à compter de l'accusé de réception.

**Confidentialité** : les réclamations sont traitées de manière confidentielle et dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

**Issue et recours** : en cas d'insatisfaction quant à la réponse apportée, le réclamant peut demander un réexamen de sa réclamation.

---

## 12/ MÉDIATION ET LITIGES

En cas de désaccord persistant, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le bénéficiaire, en tant que personne physique, peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige.

À défaut d'accord amiable, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège de la SFNDT.

---

*Fait à Lyon, mise à jour le 13/02/2026*